



ASSURANCES
IARD

La Banque Postale Assurances IARD
TSA 70003
35914 RENNES CEDEX 9
Tél. : 02.28.09.42.00 (coût d'un appel local depuis
un poste fixe)
Mail :
service.clients@labanquepostale-assurances-iard.fr



Monsieur PATRICE DELPY
batiment B APPT 2
55 CHEMIN DU CHAPITRE
31100 TOULOUSE

Objet : Votre avis d'échéance Assurance Auto

N° de contrat : NA13368929

Période couverte : 01/01/2021 au 31/12/2021

Contrat à tacite reconduction annuelle

Le 6 décembre 2020

Le véhicule et son utilisation garantis conformément à vos déclarations

Marque : **PEUGEOT** Modèle : **207**
Immatriculation : **BW-546-WR**

Votre Coefficient de Réduction Majoration (CRM)

Votre CRM (niveau de bonus) retenu : **0,50** Ancienneté du CRM : 3 année(s)

Vos garanties et options retenues conformément à votre choix

En cas de dommage(s) garanti(s) par le contrat, l'assuré dispose de la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel il souhaite recourir.

Vos garanties

La protection de votre véhicule

Garanties	Franchise	Montant Maximum
Bris de glace	66 €	
Vol	264 €	
Incendie et explosion	264 €	
Attentat, actes de terrorisme, émeutes et mouvements populaires	264 €	
Catastrophes Technologiques		
Catastrophes naturelles	380 €*	
Evènements climatiques	264 €	
Dommages tous accidents au véhicule assuré	264 €	

* Franchise réglementaire

La protection des personnes



ASSURANCES
IARD



Garanties	Franchise	Montant Maximum
Responsabilité civile		100 000 000 € / Plafond corporel : illimité
Sauvegarde des droits		5 000 €
Protection corporelle du conducteur		500 000 €

* Plafond : somme maximale ne pouvant pas être dépassée

Vos services

Garanties	Franchise	Montant Maximum
Assistance aux personnes et au véhicule assuré		

A SAVOIR : en cas de sinistre occasionné par un conducteur non désigné au contrat, une franchise additionnelle est appliquée. Le montant de cette franchise est de :

- 300 €, si le prêt de volant est à un conducteur titulaire d'un permis de conduire de plus de 3 ans et souscripteur ou désigné sur un contrat d'assurance auto depuis plus de 3 ans consécutifs
- 1 500 €, si le prêt de volant est à un conducteur titulaire d'un permis de conduire de moins de 3 ans ou titulaire ou désigné sur un contrat d'assurance auto depuis moins de 3 ans en continu.

Cette franchise s'applique sur le montant de l'indemnité versée en cas de sinistre et s'ajoute aux franchises contractuelles.

Vos options

Vous n'avez pas choisi d'option.

Vous n'avez pas choisi les options suivantes : Garantie Rétroviseurs et optiques arrière, Protection corporelle PLUS du conducteur, Assistance Plus, Objets et animaux transportés.

Au bout de 3 ans de vie du contrat sans sinistre, aucune franchise dommage ne sera appliquée au premier sinistre garanti. Ce bonus de franchise s'applique hors franchise(s) réglementaire(s), hors franchise pour la garantie Bris de glaces et hors franchise(s) additionnelle(s) éventuelle(s).

Votre prime

Prime annuelle : **619,84 €** TTC après prise en compte de votre bonus dont **106,21 €** de frais et taxes (exonération TVA art 261C 2^e CGI). La prime annuelle inclut la taxe attentat obligatoire d'un montant de : 5,90 €

Vous avez choisi d'être mensualisé.

Votre échéancier

Effet du contrat : 01/01/2021



ASSURANCES
IARD



Prélèvement :

Janvier 2021	57,08 €	Prélèvement
Février 2021	51,16 €	Prélèvement
Mars 2021	51,16 €	Prélèvement
Avril 2021	51,16 €	Prélèvement
Mai 2021	51,16 €	Prélèvement
Juin 2021	51,16 €	Prélèvement
Juillet 2021	51,16 €	Prélèvement
Août 2021	51,16 €	Prélèvement
Septembre 2021	51,16 €	Prélèvement
Octobre 2021	51,16 €	Prélèvement
Novembre 2021	51,16 €	Prélèvement
Décembre 2021	51,16 €	Prélèvement

Le prélèvement est effectué au début de chaque mois et au plus tard le 6.

Vos antécédents

Vous n'avez déclaré aucun sinistre durant la période du 01/11/2019 au 01/11/2020, période prise en compte pour l'évolution de votre contrat.



ASSURANCES
IARD



Vos clauses

Si votre véhicule est volé, ou déclaré économiquement irréparable par l'expert ou détruit en totalité suite à un sinistre garanti par La Banque Postale Assurances IARD, vous bénéficiez de la prise en charge d'une mensualité de votre prêt personnel Auto (assurance comprise) de La Banque Postale Financement en cours, dans la limite d'un montant maximum de 500€.

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de La Poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre à l'adresse suivante : **La Banque Postale Assurances IARD - TSA 70003 - 35914 RENNES CEDEX 9** ou par courrier électronique.

Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification par votre nouvel assureur.

Michel ANDIGNAC
Directeur Général